Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro ASSP, veuillez visiter :
bacproassp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE

SESSION 2026

ÉPREUVE E2 : CONCEPTION D'ACTION(S) D'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Coefficient : 4 Durée : 4 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse des besoins et choix de la thématique (4 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Savoirs associés et prévention de la déshydratation (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Conception de l'action d'éducation à la santé (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Mise en œuvre, sécurité et évaluation (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : EHPAD LES TILLEULS, 12 RUE DES ÉRABLES, 37000 TOURS

Vous êtes membre de l'équipe d'accompagnement de l'EHPAD Les Tilleuls. À l'approche de l'été, l'équipe souhaite proposer aux résidents une action d'éducation à la santé sur la prévention de la déshydratation. Cette action doit tenir compte des capacités, des habitudes et des prescriptions individuelles des personnes accompagnées.

Vous disposez des informations relatives à Mme Martin et aux observations recueillies auprès d'un groupe de résidents, ainsi que d'un extrait du plan de maîtrise sanitaire de l'établissement. À partir de ces documents, vous analysez les besoins, concevez une action adaptée et définissez les modalités de sa mise en œuvre et de son évaluation.

Les questions portent sur la situation professionnelle et sur les savoirs associés mobilisés pour concevoir une action d'éducation à la santé. Toute proposition concernant une personne doit respecter son projet personnalisé, ses prescriptions et son droit de choisir.

PARTIE 1 : Analyse des besoins et choix de la thématique (4 points)

Analyse d'un public et hiérarchisation des besoins

À l'aide du DT 1, analysez les informations recueillies dans l'établissement. Justifiez le choix de la thématique de l'action en vous appuyant sur les besoins observés et sur la situation de Mme Martin.

1.1 (1,5 point) À partir des données concernant les 12 résidents, calculez le pourcentage de résidents dont la consommation de boissons était inférieure à leur objectif individuel le jour observé. Présentez le calcul et arrondissez le résultat à l'unité.

1.2 (1,5 point) Relevez deux éléments de la situation de Mme Martin qui nécessitent une vigilance particulière concernant son hydratation. Pour chacun, précisez en quoi il doit être pris en compte dans l'accompagnement.

1.3 (1 point) Formulez le besoin prioritaire du groupe auquel répondra l'action d'éducation à la santé et justifiez le choix de la thématique retenue.

PARTIE 2 : Savoirs associés et prévention de la déshydratation (5 points)

Connaissances en santé mobilisées dans la situation

La conception de l'action nécessite de mobiliser des connaissances sur la déshydratation et ses facteurs de risque chez la personne âgée. Les informations cliniques de Mme Martin sont des données de situation et ne permettent pas, à elles seules, de poser un diagnostic.

2.1 (2 points) Expliquez en quelques lignes pourquoi une personne âgée peut être particulièrement exposée à la déshydratation. Présentez deux facteurs liés à l'âge ou à la situation de vie et établissez le lien entre chacun d'eux et le risque encouru.

2.2 (1,5 point) Indiquez trois signes ou modifications de l'état général pouvant alerter l'entourage sur un risque de déshydratation. Précisez à qui transmettre rapidement ces observations dans l'établissement.

2.3 (1,5 point) Expliquez pourquoi un message général de consommation identique de boissons ne peut pas être appliqué automatiquement à tous les résidents. Appuyez votre réponse sur la situation de Mme Martin et sur le respect des prescriptions individuelles.

PARTIE 3 : Conception de l'action d'éducation à la santé (7 points)

Définition des objectifs, des modalités et du support

L'équipe prévoit une séance de 30 minutes pour un groupe de huit résidents volontaires. La séance se déroulera dans la salle d'activités. Des verres, une carafe, des boissons non alcoolisées adaptées aux possibilités de l'établissement et des cartes illustrées représentant différentes situations de la journée sont disponibles. Les prescriptions et préférences individuelles sont vérifiées avant la séance.

3.1 (2 points) Rédigez un objectif général et deux objectifs opérationnels adaptés à cette action. Les objectifs opérationnels doivent décrire des résultats observables chez les participants à l'issue de la séance.

3.2 (3 points) Complétez le DR 1 afin de présenter une organisation cohérente de l'action : contenu, déroulement, méthodes favorisant la participation et modalités d'évaluation. Les propositions doivent être adaptées à un groupe de personnes âgées et réalisables en 30 minutes.

3.3 (2 points) Proposez le contenu d'un support visuel simple à utiliser pendant la séance. Indiquez deux messages de prévention et une précaution permettant de rendre ce support compréhensible et accessible aux participants.

PARTIE 4 : Mise en œuvre, sécurité et évaluation (4 points)

Adaptation, prévention des risques et amélioration de l'action

La qualité de l'action dépend également de la sécurité des participants, du respect de leurs droits et de la capacité de l'équipe à évaluer les résultats pour faire évoluer la démarche.

4.1 (1,5 point) À partir du DT 2, indiquez deux mesures d'hygiène ou de sécurité à appliquer lors de la préparation et du service des boissons. Pour chaque mesure, précisez le risque évité.

4.2 (1,5 point) Un résident refuse la boisson proposée pendant l'activité. Décrivez une conduite professionnelle respectueuse de son choix et indiquez les informations utiles à transmettre à l'équipe si le refus s'inscrit dans une situation préoccupante.

4.3 (1 point) Proposez un indicateur permettant d'évaluer l'atteinte d'un objectif opérationnel et une amélioration possible si l'évaluation met en évidence une participation faible.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SITUATION DE MME MARTIN ET OBSERVATIONS DU GROUPE

Fiche de situation de Mme Martin

Mme Martin, âgée de 86 ans, vit à l'EHPAD Les Tilleuls depuis huit mois. Antécédents connus dans son dossier : insuffisance cardiaque chronique et arthrose des mains. Une prescription médicale individuelle limite les apports hydriques à 1,2 litre par jour, toutes boissons comprises. Cette limite est inscrite dans son projet personnalisé. Elle suit une alimentation normale et apprécie l'eau légèrement fraîche et les tisanes. Elle signale parfois qu'elle ne ressent pas la soif et dit avoir du mal à saisir seule une carafe lourde.

Le relevé effectué le jour précédant la préparation de l'action indique : poids 58 kg ; température 36,8 °C ; fréquence cardiaque 82 battements par minute ; fréquence respiratoire 18 mouvements par minute ; pression artérielle 132/76 mmHg. Ces valeurs correspondent à un relevé ponctuel et ne remplacent pas l'évaluation d'un professionnel de santé. Mme Martin se déplace avec une canne. Elle réalise seule la plupart des actes de la vie quotidienne, mais demande une aide pour ouvrir certains contenants et transporter une carafe. Son niveau de dépendance global est classé GIR 4 dans son dossier. Elle communique oralement et comprend des consignes courtes.

Observations réalisées auprès du groupe pressenti

Le groupe est composé de 12 résidents volontaires, âgés de 78 à 96 ans. Les objectifs individuels de consommation sont fixés par les professionnels compétents selon les situations et prescriptions de chacun. Lors du relevé d'une journée, 5 résidents sur 12 avaient consommé une quantité de boissons inférieure à leur objectif individuel. Sept résidents ont indiqué qu'ils demandaient rarement à boire entre les repas. Quatre ont expliqué qu'ils oubliaient parfois de prendre une boisson lorsqu'elle n'était pas proposée.

DT 1 : Synthèse des données utiles à la préparation de l'action

Élément observé	Donnée
Effectif du groupe pressenti	12 résidents volontaires
Résidents sous leur objectif individuel le jour du relevé	5 résidents
Résidents déclarant demander rarement à boire entre les repas	7 résidents
Résidents déclarant oublier parfois de boire sans proposition	4 résidents
Prescription individuelle de Mme Martin	Maximum de 1,2 litre par jour, toutes boissons comprises
Difficulté rapportée par Mme Martin	Saisir une carafe lourde et penser à boire

Données recueillies par l'équipe de l'EHPAD. Les objectifs hydriques sont individualisés.

DT 2 : EXTRAIT DU PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE DE L'EHPAD, PRÉPARATION ET SERVICE DES BOISSONS

Extrait de la procédure interne d'hygiène alimentaire de l'EHPAD, élaborée dans le cadre du plan de maîtrise sanitaire et de la démarche HACCP. Les consignes applicables dans l'établissement sont les suivantes :

- Se laver les mains avant toute manipulation de boissons, de vaisselle propre ou de matériel de service. Les mains doivent être séchées avec un dispositif à usage unique.
- Utiliser des verres et du matériel propres, en bon état et réservés à l'usage alimentaire. Ne pas réutiliser un verre ayant déjà servi à une autre personne.
- Vérifier l'intégrité des emballages et respecter les conditions de conservation et la date limite indiquées par le fabricant.
- Préparer les boissons au plus près du moment du service. Protéger les boissons préparées de toute contamination et ne pas conserver une boisson servie à une personne pour la proposer à une autre.
- Respecter les prescriptions, les textures et les consignes individuelles communiquées par les professionnels compétents. En cas de doute, demander leur avis avant le service.
- Nettoyer et ranger le matériel selon la procédure de l'établissement après l'activité. Signaler toute anomalie constatée.

Ces consignes internes s'appliquent à la séance. Elles ne remplacent pas les prescriptions individuelles ni les protocoles spécifiques de soins.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de conception de l'action d'éducation à la santé **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Document à rendre avec la copie. Complétez les cases comportant « ... ». Organisez vos réponses de façon lisible et veillez à la cohérence entre les objectifs, le déroulement et l'évaluation de l'action.

Fiche de préparation et d'évaluation de l'action

Éléments de l'action	Propositions du candidat
Objectif général	
Objectif opérationnel 1	
Objectif opérationnel 2	
Déroulement : accueil et recueil des représentations	Durée : ... ; activité proposée : ...
Déroulement : activité principale et messages de prévention	Durée : ... ; activité proposée : ...
Déroulement : synthèse et conclusion	Durée : ... ; activité proposée : ...
Méthode et support favorisant la participation	
Indicateur d'évaluation et outil de recueil	
Adaptation prévue pour faciliter la participation	

Action de prévention de la déshydratation auprès de huit résidents volontaires, durée totale : 30 minutes.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.